

### **BUREAU DU 27 SEPTEMBRE 2021**

### **COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

### Séance du 27 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 27 septembre, à 14H00, le Bureau de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération et visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

#### **ETAIENT PRESENTS:**

Gilles LE CAM, Jean-Michel LEVESQUE, Anne-Marie BESNOUIN, Frédérick TOURNERET, Sylvie COUCHOT, Hamid BACHIR, Annaëlle CHATELAIN, Xavier COSTIL, Benoît DUFOUR, Hervé FLORCZAK, Thibault HUMBERT, Elvira JAOUEN, Jean-Paul JEANDON, Raphaël LANTERI, Monique LEFEBVRE, Laurent LINQUETTE, Régis LITZELLMANN, Philippe MICHEL, Eric NICOLLET, Keltoum ROCHDI, Joël TISSIER, Stéphanie VON EUW, Malika YEBDRI.

#### **ABSENTS:**

Marc DENIS, Laurent LAMBERT, Eric PROFFIT BRULFERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Benoît DUFOUR

Désignation du secrétaire de séance en la personne de : « Benoît DUFOUR»

# 1. PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE - PARKING DES 3 GARES À CERGY - TRAVAUX DE REPRISES STRUCTURELLES : AVANT PROJET.

### Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

- 1/ APPROUVE l'avant-projet relatif aux travaux de reprises structurelles du parking des 3 gares à Cergy,
- 2/ ENREGISTRE le coût prévisionnel des travaux d'un montant de 478.700 € HT selon la fiche financière,
- 3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant au marché de maitrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération,
- 4/ DIT que les crédits seront inscrits aux budgets 2021 et suivants.

# 2. EQUIPEMENTS COMMUNAUX - GROUPE SCOLAIRE DE LA PLAINE DES LINANDES À CERGY - AVENANT N° 2 AU MARCHÉ D'ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DES TRAVAUX

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

- AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 2 au marché d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC).
- 3. MARCHE DE SIGNALISATION ROUTIERE (JALONNEMENT, VERTICALE ET HORIZONTALE) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

## Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

- 1/ AUTORISE le Président ou son représentant à lancer une procédure d'appel d'offres et à signer l'accord-cadre à bons de commande pour la réalisation des travaux de signalisation routière (jalonnement, verticale et horizontale) de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise composé de 3 lots,
- 2/ PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget de la Communauté d'Agglomération.

# 4. MARCHÉ DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - LOTS 1 ET 2 Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

- 1/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés pour les lots susmentionnés à l'issue de la procédure de consultation en appel d'offres ouvert,
- 2/ DECIDE que dans le cas où l'appel d'offres ne serait pas fructueux, le marché pourra être conclu à l'issue d'une procédure négociée conformément aux articles R2122-2 et R2124-3 du Code de la commande publique,
- 3/ PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets annexes déchets (TEOM 08 et REOM09).

# 5. MARCHÉ DE FOURNITURE DE SACS PAPIER POUR LA COLLECTE DES VÉGÉTAUX

## Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer le marché de fourniture de sacs papier pour la collecte des déchets verts à l'issue de la procédure de consultation en appel d'offres ouvert,

2/ DECIDE que dans le cas où l'appel d'offres ne serait pas fructueux, le marché pourra être conclu à l'issue d'une procédure négociée conformément aux articles R2122-2 et R2124-3 du Code de la commande publique,

3/ PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus aux budgets annexes Déchets (TEOM 08 et REOM 09).

# 6. MARCHÉ DE COLLECTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE AÉRIENS ET ENTERRÉS VERRE - LOT 2 : AVENANT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'Avenant n°1 du marché de collecte n°16SF04-02, lot 2, relatif à la collecte du verre en points d'apport volontaire.
2/ PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus aux budgets annexes Déchets (TEOM 08 et REOM 09).

### 7. COOPÉRATIVE CITOYENNE ' O WATT CITOYEN ' : SUBVENTION

### Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ ATTRIBUE une subvention de 2000 euros à la coopérative O Watt citoyen pour participer au financement de l'AMO qui sera choisie pour superviser les premiers projets d'installation d'énergie renouvelable notamment sur les bâtiments de l'Essec et de l'université.

2/ DIT que les crédits relatifs à cette subvention sont prévus au budget 2021 de la CACP, chapitre 65

# 8. COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE - SÉISME DU 14 AOÛT 2021 EN HAÏTI : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ

### Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ APPROUVE la convention à intervenir avec l'association Solidarité et Vie intitulée : « Séisme du 14 août 2021 en Haïti : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Solidarité et Vie pour l'acquisition et l'acheminement de matériel de première nécessité ».

**2/ AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'association Solidarité et Vie de Cergy.

3/ AUTORISE, conformément aux termes de cette convention, le versement d'une subvention de 10 000 euros à l'association Solidarité et Vie de Cergy.

4/ DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits sont inscrits au Budget 2021.

# 9. COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE - PARTENARIAT ENTRE LE NO MAD FESTIVAL ET LE FESTIVAL ÉCLOSIONS URBAINES : SUBVENTION À L'ASSOCIATION OUADADA BÉNIN.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ APPROUVE la convention à intervenir avec l'association Ouadada Bénin intitulée : « 7<sup>ème</sup> édition du festival éclosions urbaines : création d'un village pour promouvoir le voyage responsable et l'écotourisme : attribution d'une subvention »,

2/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'association Ouadada Bénin.

3/ AUTORISE, conformément aux termes de cette convention, le versement d'une subvention de 8 000 euros à l'association Ouadada Bénin.

4/ DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits sont inscrits au Budget 2021.

### 10. COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE - FESTIVAL ' ÉCLOSIONS URBAINES ' DE PORTO-NOVO : SUBVENTION À L'ASSOCIATION ART OSONS DE CERGY-PONTOISE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ APPROUVE la convention à intervenir avec l'association Art Osons intitulée : « Participation de l'association Art Osons de Cergy-Pontoise à la 7<sup>ème</sup> édition du festival éclosions urbaines de Porto-Novo. »

2/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'association Art Osons.
3/ AUTORISE, conformément aux termes de cette convention, le versement d'une subvention de 8 000 euros à l'association Art Osons.

4/ DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits sont inscrits au Budget 2021 .

# 11. SOLIDARITÉS - SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET "QUARTIERS SOLIDAIRES JEUNES" 2021

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ APPROUVE le versement de subventions d'un montant total de 11.000 €, dont :

- 5.000 € à l'ACEPE, association Sauvegarde du Val d'Oise, pour ses permanences psychologiques
- 3.000 € à l'association MEDIAVO, pour ses actions de soutien à la parentalité complémentaires de la médiation familiale
- 2.000 € à l'association Ex Aequo pour son projet Inser'sport,
- 1.000 € à l'association Ecole et Famille pour son projet « Sensibilisation à la santé mentale et ateliers d'expression dans les quartiers prioritaires de la CACP »,

2/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus sur l'opération 16CDV10180 « CONTRAT DE VILLE » nature 6574 du budget 2021.

La séance est levée à 15h30

Fait à Cergy, le 30/09/2021 Affiché à l'Hôtel d'agglomération le

Le Président

an-Paul JEANDON

Le texte complet des délibérations à caractère réglementaire, mentionnées au présent compte – rendu sommaire, est publié au Recueil des Actes Administratifs n° 14-2021 mis à disposition du public le 001. 2021